



**RAPPORT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES  
2024**

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>I. Environnement économique</b>	<b>6</b>
1. Perspectives économiques et le contexte de marché	6
2. Loi de finances 2024 : principales dispositions relatives aux collectivités locales	7
<b>II. Evolution prévisionnelle du budget primitif 2024</b>	<b>9</b>
1. Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes réelles	9
2. Evolution prévisionnelle des ratios budgétaires	11
<b>III. Présentation du budget par secteur</b>	<b>12</b>
1. Un territoire dynamique au cadre de vie préservé	12
2. Un territoire sûr et solidaire	13
3. Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions	15
<b>IV. Etat de la dette</b>	<b>17</b>
1. L'état de la dette au 31 décembre 2023	17
2. Les perspectives de la gestion de la dette pour 2024	18
<b>V. Les perspectives pluriannuelles</b>	<b>20</b>
<b>VI. Les budgets annexes</b>	<b>23</b>
1. Le budget annexe de la ZAC de la gare Ermont-Eaubonne	23
2. Le budget annexe de la ZAC des Epineaux à Frépillon	23
3. Le budget annexe de la ZAC des Bois Servais au Plessis-Bouchard	24
4. Le budget annexe assainissement	24
5. Le budget annexe immobilier entreprises	25
6. Le budget annexe Energies	25
<b>VII. Les ressources humaines</b>	<b>27</b>

# Introduction

Dans les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est supérieure à 3 500 habitants, le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

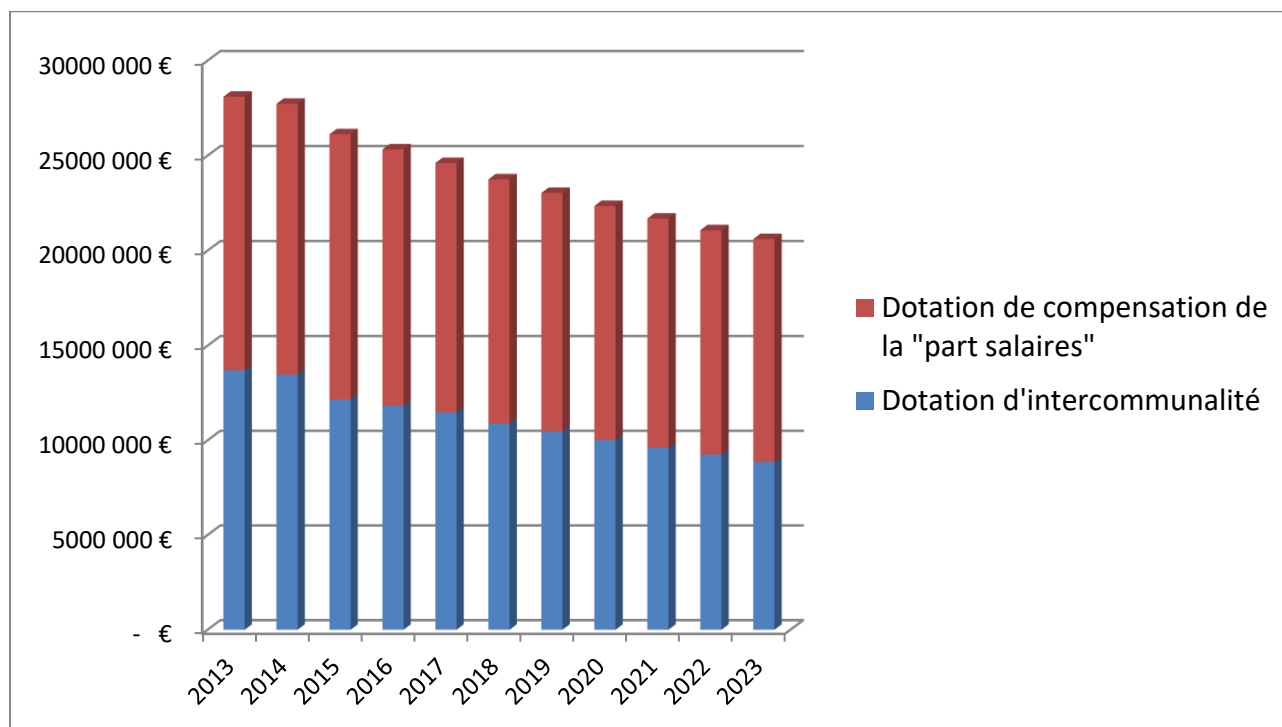
La population de la Communauté d'agglomération Val Parisis se décompose de la façon suivante :

	Pop. DGF 2023
Beauchamp	9 035
Bessancourt	7 974
Cormeilles-en-Parisis	26 498
Eaubonne	25 900
Ermont	29 621
Franconville	37 694
Frépillon	3 401
La Frette-sur-Seine	4 731
Herblay-sur-Seine	32 038
Montigny-Lès-Cormeilles	22 388
Le Plessis-Bouchard	8 543
Pierrelaye	9 816
Saint-Leu-La-Forêt	16 310
Sannois	26 993
Taverny	26 925
<b>Total</b>	<b>287 867</b>

## Le bilan financier

Depuis 2013, une baisse des dotations de l'Etat, et en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement, est à constater chaque année par la Communauté d'agglomération. Ainsi, la baisse de la DGF entre les années 2013 et 2023 est de 7,4 Millions d'euros. Avec le maintien de la DGF à son niveau de 2013, l'agglomération aurait perçu 44,7 Millions d'euros supplémentaires sur la période considérée.

### Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2013 à 2023



Malgré la baisse significative des dotations de l'Etat constatée depuis 2013 et un contexte financier particulièrement complexe notamment marqué par une inflation généralisée, la gestion rigoureuse des ressources de l'agglomération permet de conserver une situation financière saine.

En effet, l'encours de dette au 01/01/2024 est de 36 294 000 €, soit 126 €/habitant, alors que dans le même temps, la dette moyenne par habitant sur les collectivités de même strate est de 352 €/habitant.

Par ailleurs, la capacité de désendettement (qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité des emprunts contractés si l'intégralité de l'autofinancement était consacrée à ce remboursement) sera de l'ordre de 3,24 années fin 2023, alors que le plafond national de référence pour les EPCI est de 12 années.

## **Les grandes orientations du budget 2024**

Les orientations du budget de la communauté d'agglomération pour l'année 2024 reflètent une volonté affirmée de concilier développement économique, social et environnemental. Ces grandes orientations traduisent l'engagement de notre communauté à créer un environnement favorable à la qualité de vie de ses habitants, tout en poursuivant ses actions au profit de ses communes membres.

La transition écologique reste un axe fort du budget 2024. Des initiatives telles que l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, le déploiement de transports en commun plus écologiques et la promotion des énergies renouvelables sont au cœur des préoccupations budgétaires. Ainsi, l'EPCI poursuivra notamment ses investissements en matière d'éclairage public afin que l'intégralité des points lumineux soit en 100 % LED d'ici 2025. La mise en œuvre du décret tertiaire sera lancée avec comme objectif de réaliser les travaux d'isolation et de rénovation permettant d'atteindre une sobriété énergétique dans l'ensemble de nos équipements intercommunaux d'ici à 2030.

Par ailleurs, l'EPCI s'engage à faciliter l'accès aux transports en commun et à la mobilité douce notamment à travers les investissements suivants :

- La création de véligos sur les villes de Beauchamp, Franconville et Taverny,
- Les fonds de concours aux villes pour le financement de leurs plans vélo,
- La requalification du pôle gare de Pierrelaye,
- Les travaux dans le parking de la gare à Montigny-Lès-Cormeilles,
- La création de point arrêts bus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'ouverture du centre aquatique à dimension olympique représente également un évènement notable du budget 2024. Ce projet ambitieux vise à offrir à la communauté d'agglomération des installations sportives de haut niveau, favorisant la pratique de la natation et d'autres disciplines aquatiques.

# I. Environnement économique

## 1. Perspectives économiques et le contexte de marché

### a. La croissance

La prévision de croissance de la Banque de France est de 0,8% pour 2023. Le PIB progresserait à un rythme de 0,1% au quatrième trimestre, "essentiellement porté par les services marchands". Les projections de croissance pour les années 2024 et 2025 sont respectivement de + 0,9 % et + 1,3%. L'année prochaine, la croissance serait davantage tirée par la demande intérieure qu'en 2023.

En 2025, la croissance serait toujours portée par les moteurs intérieurs de l'activité, principalement la consommation des ménages et dans une moindre mesure l'investissement des entreprises.

La Banque de France a présenté sa prévision d'une croissance de 1,6% pour 2026. Cette accélération pour 2026 suppose que les effets des chocs récents pesant sur l'économie française (choc de prélèvement extérieur, resserrement des conditions monétaires et financières) se seront estompés à cet horizon.

### b. L'inflation

Concernant l'inflation totale (IPCH), la banque de France anticipe un reflux : après une moyenne annuelle de 5,7% en 2023, elle diminuerait fortement, à 2,5% en 2024.

Par ailleurs, en l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait à 2 % au plus tard d'ici 2025 et se maintiendrait ensuite à un rythme un peu inférieur.

### c. La dette publique

À la fin du troisième trimestre 2023, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 088,2 Md€, soit une augmentation de 41,3 Md€, après +34,5 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 111,7 %. À l'instar du trimestre précédent, l'augmentation de la dette publique s'accompagne d'une baisse de la trésorerie des administrations publiques (-17,3 Md€), si bien que la dette nette augmente davantage que la dette brute et s'établit à 102,9 % du PIB.

## **2. Loi de finances 2024 : principales dispositions relatives aux collectivités locales**

### **a. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La DGF à l'échelle nationale doit augmenter de 320 millions d'euros en 2024, soit une hausse de l'ordre de 1 %. Dans un contexte marqué par l'inflation, cette augmentation reste donc particulièrement faible, d'autant que les collectivités sont de plus en plus sollicitées pour pallier les déficits de moyens constatés dans des secteurs ne relevant pas de leurs seules compétences, tel que la santé, la sécurité ou l'emploi.

### **b. Le budget vert**

Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires selon leur impact sur l'environnement.

Le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités de plus de 3 500 habitants devront comporter, à compter de l'exercice 2024, un état annexé présentant la répartition des dépenses d'investissement selon une classification « verte ».

### **c. Les financements en matière environnementale**

Dispositif créé en 2023, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, et leurs partenaires publics ou privés, et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le fonds vert sera augmenté de 500 millions d'euros pour atteindre 2,5 milliards d'euros dès 2024.

Une enveloppe de 250 millions d'euros au sein du fonds vert sera fléchée pour aider les intercommunalités à mettre en œuvre leurs plans climat-air-énergie territoriaux, et contribuer ainsi à la stratégie française énergie climat.

### **d. Les mesures en matière de fiscalité locales**

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2024 devrait être de l'ordre de 3,9 %.

Dans le but « d'offrir davantage de marges de manœuvre aux élus locaux » dans un contexte marqué par l'attrition de logements, les règles de lien applicables aux impôts directs locaux vont être assouplies.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) (et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale), une exonération facultative sera mise en place en faveur « des fondations et associations reconnues d'utilité publique et celles d'intérêt général pouvant percevoir des dons éligibles à la réduction d'impôt sur le revenu au titre du mécénat ».

S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPB), il est proposé de transformer des exonérations facultatives en exonérations de droit, « tout en laissant la faculté aux collectivités concernées de les limiter ou de les supprimer ».

Par ailleurs, la loi de finances pour 2024 relève le taux plafond du versement mobilité de 0,25 point à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Ce taux plafond s'élève donc à 3,20 % à compter du 1er janvier 2024. Cette contribution destinée à financer les transports en commun est recouvrée par les Urssaf qui sont chargées de la reverser aux autorités organisatrices de la mobilité.

Enfin, une taxe additionnelle de 200 % à la taxe de séjour dans les communes franciliennes, au profit de l'établissement public Île-de-France Mobilités (IDFM) sera applicable à compter du 1er janvier 2024.

**e. La neutralisation partielle de l'impact financier de la réforme de l'effort fiscal**

Avec la fin de la taxe d'habitation et la baisse des impôts dits « de production » depuis 2021, les modes de calcul des potentiels fiscaux et des dispositifs de péréquation vont être profondément modifiés. Et ce n'est pas fini puisque la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) aura également des conséquences sur la répartition des dotations et des fonds de péréquation.

Alors que le Sénat avait voté une neutralisation intégrale de l'impact financier de la réforme de l'effort fiscal, le gouvernement appliquera les fractions de corrections à 90 % en 2024, contre 80 % prévu par le PLF pour 2021.



## II. Evolution prévisionnelle du budget primitif 2024

### 1. Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes réelles

#### Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement (hors TEOM)

	BP 2023	BP 2024	Evolution	
Charges à caractère général	22 363 000 €	25 418 000 €	3 055 000 €	13,66%
Masse salariale	18 976 000 €	21 145 000 €	2 169 000 €	11,43%
Attributions de compensation	38 445 000 €	37 014 000 €	-1 431 000 €	-3,72%
FNGIR*	9 717 000 €	9 705 000 €	-12 000 €	-0,12%
Intérêts de la dette	701 000 €	734 000 €	33 000 €	4,71%
Autres (dont chapitres 65 + 67 + 68)	10 917 000 €	11 520 000 €	603 000 €	5,52%
Dotations de Solidarité Communautaire	4 671 000 €	4 671 000 €	0 €	0,00%
<b>Total (hors TEOM et versement subvention d'équilibre au budget annexe)</b>	<b>105 790 000 €</b>	<b>110 207 000 €</b>	<b>4 417 000 €</b>	<b>4,18%</b>
Versement de la subvention d'équilibre au budget annexe	530 000 €	829 000 €	299 000 €	56,42%

\* Fonds national de garantie individuelle des ressources.

Les charges à caractère général augmentent essentiellement suite au transfert de l'éclairage public des villes d'Eaubonne et d'Ermont (+ 900 K€) et de l'ouverture du nouveau centre aquatique à dimension olympique (+ 1 600 K€).

L'évolution constatée sur les charges de personnel s'explique notamment par l'ouverture du nouveau centre aquatique à dimension olympique (+ 1 000 K€), les mesures statutaires et réglementaires (500 K€), ainsi que l'augmentation des tickets restaurants (160 K€).

Les attributions de compensation diminuent suite aux transferts de compétence de l'éclairage public d'Eaubonne, Ermont et Frépillon (- 1 431 K€).

#### Evolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement (hors TEOM et reprise du résultat N-1)

	BP 2023	BP 2024	Evolution	
Taxe d'habitation (fraction de TVA + TH sur les résidences secondaires)	45 089 000 €	45 462 000 €	373 000 €	0,83%
Taxes économiques	33 986 000 €	35 693 000 €	1 707 000 €	5,02%
Taxe GEMAPI	4 762 000 €	4 885 000 €	123 000 €	2,58%
Autres impôts et taxes (hors TEOM)	438 000 €	492 000 €	54 000 €	12,33%
Dotations et subventions	24 027 000 €	23 868 000 €	-159 000 €	-0,66%
Recettes des services	4 347 000 €	6 052 000 €	1 705 000 €	39,22%
<b>Total (hors TEOM)</b>	<b>112 649 000 €</b>	<b>116 452 000 €</b>	<b>3 803 000 €</b>	<b>3,38%</b>

Le budget 2024 a été préparé sans augmentation des taux de fiscalité existants.

L'augmentation des recettes des services est essentiellement due à l'ouverture du centre aquatique à dimension olympique (+ 1 500 K€).

Evolution prévisionnelle des dépenses réelles d'investissement (hors report)

	BP 2023	BP 2024	Evolution	
Dépenses d'équipement	46 395 000 €	40 989 000 €	-5 406 000 €	-11,65%
Remboursement du capital de la dette	5 021 000 €	4 200 000 €	-821 000 €	-16,35%
<b>Total</b>	<b>51 416 000 €</b>	<b>45 189 000 €</b>	<b>-6 227 000 €</b>	<b>-12,11%</b>

Le programme d'investissement 2024 reste ambitieux et comprend notamment les opérations suivantes :

- La poursuite du passage en 100 % LED de l'éclairage public (8 200 000 €),
- La fin des travaux de la piscine à dimension olympique sur les communes de Taverny et Saint-Leu-La-Forêt (7 900 000 €),
- La requalification de la chaussée Jules César (2 800 000 €),
- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection (2 600 000 €),
- Les travaux d'isolation et rénovation énergétique dans les bâtiments intercommunaux (1 860 000 €),
- La requalification du pôle gare de Pierrelaye (1 710 000 €),
- Les travaux dans le parking de la gare à Montigny-Lès-Cormeilles (1 700 000 €),
- La passerelle au-dessus de l'entrée du port dans le cadre du projet Seine Parisii (1 350 000 €),
- La route de Seine à Cormeilles-en-Parisis (1 226 000 €),
- La voie verte entre Le Plessis-Bouchard et Saint-Leu-La-Forêt permettant notamment d'accéder au centre aquatique à dimension olympique (1 200 000 €),
- Les études pour le nouveau siège de la Communauté d'agglomération (820 000 €),
- Les véligos (Beauchamp, Franconville et Taverny) (800 000 €),
- Les fonds de concours aux villes pour le financement de leurs plans vélo (500 000 €).

Evolution prévisionnelle des recettes réelles d'investissement (hors report)

	BP 2023	BP 2024	Evolution	
Subventions d'investissement	18 747 000 €	10 464 000 €	-8 283 000 €	-44,18%
FCTVA	7 300 000 €	7 500 000 €	200 000 €	2,74%
Cessions	1 515 000 €	2 510 000 €	995 000 €	65,68%
Emprunt	6 060 000 €	20 140 000 €	14 080 000 €	232,34%
Autres	532 000 €	522 500 €	-9 500 €	-1,79%
<b>Total</b>	<b>34 154 000 €</b>	<b>41 136 500 €</b>	<b>6 982 500 €</b>	<b>20,44%</b>

Les subventions d'investissement concernent notamment les centres aquatiques (4 200 K€), l'éclairage public (2 051 K€), la vidéoprotection (1 574 K€) et les pôles gares (1 062 K€).

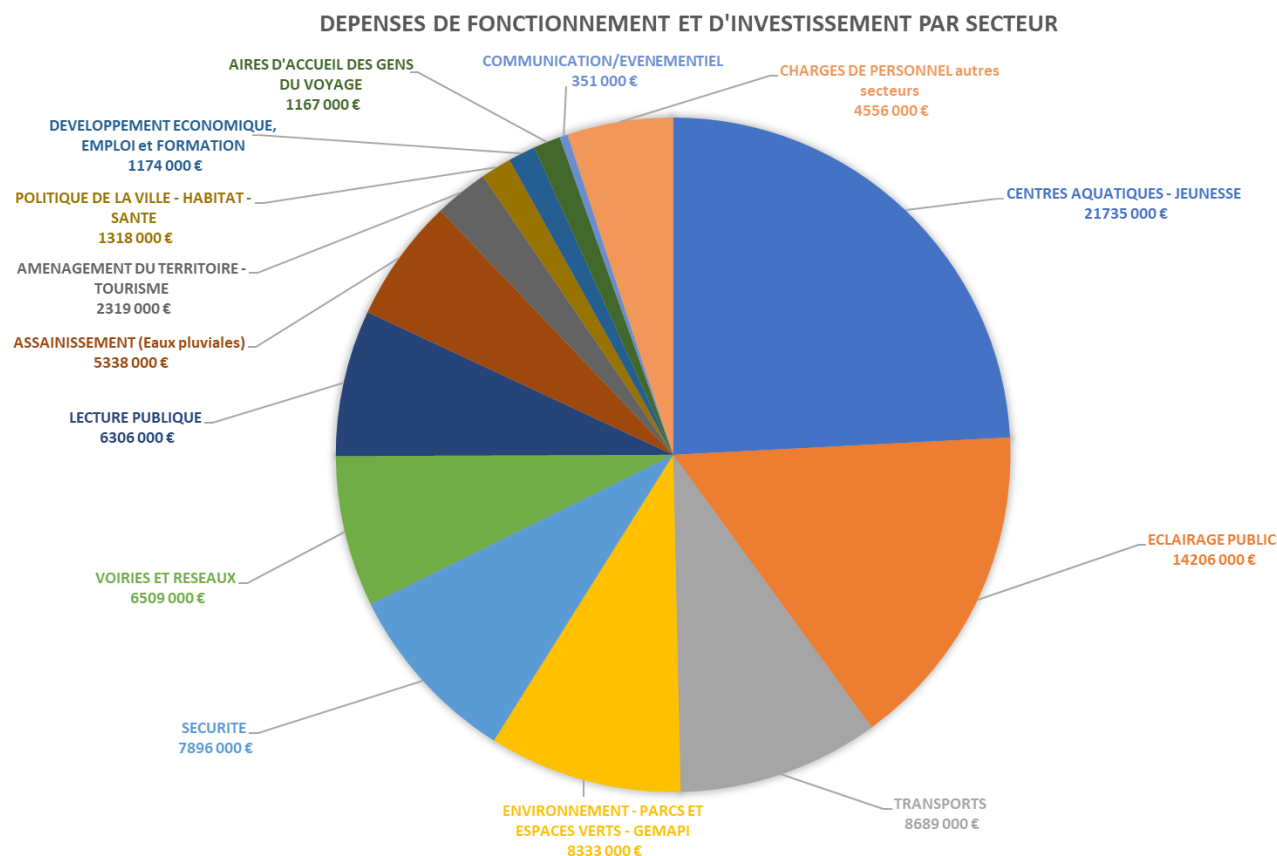
## 2. Evolution prévisionnelle des ratios budgétaires

Le tableau ci-dessous présente les évolutions prévisionnelles 2023-2024 des principaux ratios :

	BP 2023	Proposition BP 2024	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	476,07 €	496,57 €	379,00 €
Produit des impositions directes/population	398,34 €	409,79 €	340,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	498,12 €	515,01 €	457,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	163,15 €	144,14 €	103,00 €
Encours de dette/population	128,15 €	127,63 €	352,00 €
DGF/population	74,05 €	70,38 €	89,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	14,02%	14,97%	38,80%
Dépenses de fct et remb de la dette en capital/recettes réelles de fct	99,12%	99,29%	89,90%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fct	32,75%	27,99%	22,60%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	25,73%	24,78%	77,00%
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	4,45%	3,64%	18,30%
Capacité de désendettement (dette/épargne brute)	5,78	6,81	4,60

### III. Présentation du budget par secteur

La répartition du budget par secteur est la suivante (dépenses de fonctionnement dont charges de personnel et dépenses d'investissement) :



#### 1. Un territoire dynamique au cadre de vie préservé

**Les dépenses de fonctionnement (dont personnel) sont les suivantes :**

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Environnement - Parcs et espaces verts - GEMAPI	6 479 000	6 703 000	<b>3,46%</b>
Assainissement (Eaux pluviales)	4 855 000	5 338 000	<b>9,95%</b>
Eclairage public	4 732 000	5 361 000	<b>13,29%</b>
Transports	5 092 000	5 086 000	<b>-0,12%</b>
Voirie et réseaux	1 381 000	1 275 000	<b>-7,68%</b>
Développement économique, emploi et formation	1 157 000	1 174 000	<b>1,47%</b>
Aménagement du territoire et Tourisme	661 000	659 000	<b>-0,30%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 291 000</b>	<b>8 194 000</b>	<b>-1,17%</b>

Les dépenses en matière d'éclairage public augmentent, malgré une baisse des consommations suite à la première phase de travaux pour le passage en 100 % LED,

notamment suite aux transferts des communes d'Eaubonne, Ermont et Frépillon, ainsi que de l'augmentation des coûts de l'électricité.

Concernant les voiries et réseaux, le lancement d'un marché mutualisé avec plusieurs communes permet de faire des économies notables sur les frais de balayage.

### Les dépenses d'investissement :

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Eclairage public	7 401 000	8 845 000	<b>19,51%</b>
Voirie et réseaux	1 490 000	5 234 000	<b>251,28%</b>
Transports	2 894 000	3 603 000	<b>24,50%</b>
Aménagement du territoire et Tourisme	549 000	1 660 000	<b>202,37%</b>
Environnement - Parcs et espaces verts - GEMAPI	460 000	1 630 000	<b>254,35%</b>
Développement économique, emploi et formation	264 000	0	<b>-100,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 058 000</b>	<b>20 972 000</b>	<b>60,61%</b>

Dans un contexte marqué par une crise énergétique, les investissements en matière d'éclairage public afin de passer l'intégralité des points lumineux en LED se poursuivront en 2024. Cette politique permettra une baisse considérable de la consommation d'électricité.

Les principaux investissements en matière de transport concernent les travaux sur le pôle gare de Pierrelaye (1 710 000 €), la construction de véligos (825 000 €), les subventions versées aux communes pour les pistes cyclables (500 000 €) ainsi que les points arrêts bus (460 000 €).

En matière de voirie, les principaux investissements sont les suivants :

- La requalification de la chaussée Jules César (2 800 000 €),
- La route de Seine à Cormeilles-en-Parisis (1 226 000 €),
- La voie verte entre Le Plessis-Bouchard et Saint-Leu-La-Forêt permettant notamment d'accéder au centre aquatique à dimension olympique (1 200 000 €).

## **2. Un territoire sûr et solidaire**

### Les dépenses de fonctionnement (dont personnel) sont les suivantes :

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Centres aquatiques et jeunesse	8 532 000	11 293 000	<b>32,36%</b>
Lecture publique	4 791 000	5 149 000	<b>7,47%</b>
Sécurité (Police mutualisée et vidéo protection)	4 520 000	5 105 000	<b>12,94%</b>
Politique de la ville, Habitat et Santé	1 181 000	1 168 000	<b>-1,10%</b>
Aires d'accueil des gens du voyage	991 000	985 000	<b>-0,61%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 015 000</b>	<b>23 700 000</b>	<b>18,41%</b>

L'année 2024 sera marquée par l'ouverture du centre aquatique à dimension olympique impliquant une augmentation de 2,6 M€ des dépenses de fonctionnement.

En matière de sécurité, il est à noter une augmentation de 370 000 € des frais de personnel afin de compléter la brigade mutualisée et l'équipe du Centre de Supervision Urbain (CSU). Les autres dépenses de fonctionnement augmentent d'environ 200 000 € et concernent notamment la gestion des nouvelles caméras fixes et nomades.

**Les dépenses d'investissement :**

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Centres aquatiques et jeunesse	27 350 000	10 442 000	<b>-61,82%</b>
Sécurité (Police mutualisée et vidéo protection)	2 899 000	2 791 000	<b>-3,73%</b>
Lecture publique	1 181 000	1 157 000	<b>-2,03%</b>
Politique de la ville, Habitat et Santé	150 000	150 000	<b>0,00%</b>
Aires d'accueil des gens du voyage	113 000	182 000	<b>61,06%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 693 000</b>	<b>14 722 000</b>	<b>-53,55%</b>

La construction du centre aquatique à dimension olympique sur les communes de Taverny et Saint-Leu-La-Forêt s'achèvera au cours du premier trimestre 2024 (8,5 M€). Par ailleurs, il sera proposé de procéder à la rénovation énergétique de la piscine d'Herblay (1,8 M€).

Concernant la sécurité, la phase de déploiement de caméras se poursuivra en 2024 (2,5 M€).

En matière de lecture publique, il est à noter les travaux intérieurs et le changement de mobilier pour la médiathèque d'Eaubonne (350 000 €).

### 3. Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions

**Les dépenses de fonctionnement (dont personnel) sont les suivantes :**

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Attributions de compensation	38 445 000	37 034 000	<b>-3,67%</b>
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	4 671 000	4 671 000	<b>0,00%</b>
Charges de personnel des ressources internes	1 724 000	1 921 000	<b>11,43%</b>
Elus communautaires	962 000	962 000	<b>0,00%</b>
Communication/Évènementiel	278 000	351 000	<b>26,26%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46 080 000</b>	<b>44 939 000</b>	<b>-2,48%</b>

Il est à noter que les attributions de compensation prévisionnelles 2024 prennent en compte :

- L'évaluation en année pleine des charges transférées pour l'éclairage public de Frépillon transféré au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- Le transfert de l'éclairage public pour les communes d'Ermont et Eaubonne au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'estimation des charges transférées pour l'éclairage public est la suivante :

- Ermont : 733 856 euros
- Eaubonne : 572 574 euros.

Les attributions de compensation prévisionnelles 2024 sont les suivantes :

	Attributions de compensation définitives 2023	Attributions de compensation prévisionnelles 2024
Beauchamp	5 453 624 €	5 453 624 €
Bessancourt	625 171 €	625 171 €
Cormeilles-en-Parisis	2 184 261 €	2 184 261 €
Eaubonne	1 346 234 €	773 660 €
Ermont	1 893 053 €	1 159 197 €
Franconville	5 632 751 €	5 632 751 €
Frépillon	170 806 €	120 950 €
Herblay-sur-Seine	6 225 539 €	6 225 539 €
La Frette-sur-Seine	26 920 €	26 920 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 482 490 €	1 482 490 €
Pierrelaye	2 755 092 €	2 755 092 €
Plessis-Bouchard	941 524 €	941 524 €
Saint-Leu-La-Forêt	607 551 €	607 551 €
Sannois	3 344 354 €	3 344 354 €
Taverny	5 701 070 €	5 701 070 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 390 440 €</b>	<b>37 034 154 €</b>

La CLECT se prononcera courant 2024 pour réaliser l'évaluation des charges transférées et ainsi déterminer le montant des attributions de compensation définitives.

D'autre part, l'EPCI maintiendra un soutien financier important auprès des communes membres à travers le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui sera identique au montant attribué en 2023, soit 4 671 000 €.

**Les dépenses d'investissement :**

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Subvention d'investissement	400 000	1 180 000	195,00%
Communication/Évènementiel	25 000	0	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>425 000</b>	<b>1 180 000</b>	<b>177,65%</b>

Les subventions d'investissement correspondent aux financements de projets communaux à travers des fonds de concours.



## IV. Etat de la dette

### 1. L'état de la dette au 31 décembre 2023

#### a. L'encours de la dette au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette bancaire tous budgets confondus est de 52 747 000 € et se décompose comme suit :

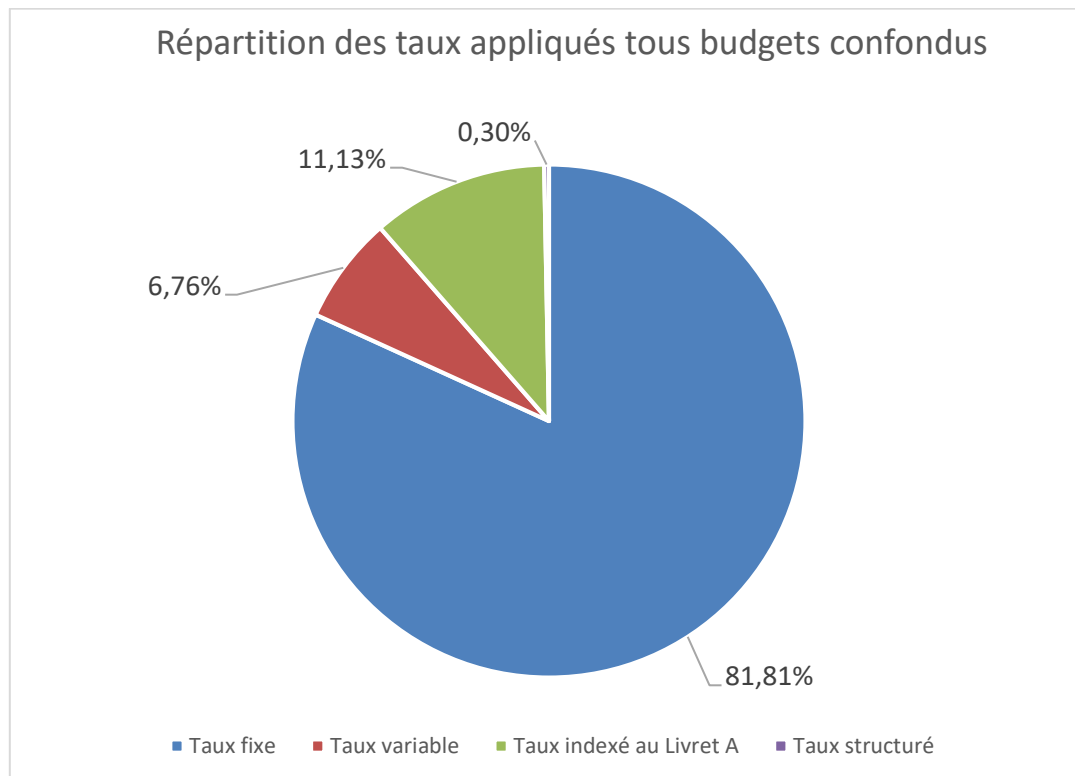
- Budget principal : 36 294 000 €,
- Budget annexe assainissement : 7 145 000 €,
- Budget annexe ZAC Ermont Eaubonne : 5 539 000 €,
- Budget annexe de la ZAC des Epineaux : 3 769 000 €.

Les caractéristiques de l'encours de la dette par budget sont les suivantes :

	Budget Principal	Budget annexe assainissement	Budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne	Budget annexe de la ZAC des Epineaux	Tous budgets confondus
Capital restant dû au 31 décembre 2023	36 294 000 €	7 145 000 €	5 539 000 €	3 769 000 €	52 747 000 €
Nombre de contrats de prêt	26	44	9	5	84
Taux d'intérêt moyen	1,92%	2,81%	1,89%	0,49%	1,91%
Durée de vie résiduelle	22 ans et 4 mois	16 ans et 5 mois	7 ans	2 ans et 11 mois	22 ans et 4 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 5 mois	5 ans et 2 mois	2 ans et 6 mois	1 an et 5 mois	/

#### La dette par type de risque au 31 décembre 2023

Au vu des dernières études, il n'y a pas eu d'opportunité de réaménagement à saisir en 2023.



## **b. Les flux nouveaux réalisés en 2023**

### **➤ Budget principal**

En 2023, un emprunt de 4 000 000 € a été contracté.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Durée : 13 ans,
- Taux fixe à 2,00 %,
- Echéances annuelles.

### **➤ Budget annexe assainissement**

En 2023, trois emprunts ont été contractés pour un total de 1 015 964 €.

Les principales caractéristiques de l'emprunt contracté pour un montant de 690 000 € sont les suivantes :

- Durée : 15 ans,
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 1,00%,
- Echéances trimestrielles.

Les principales caractéristiques de l'emprunt contracté pour un montant de 101 846 € sont les suivantes :

- Durée : 15 ans,
- Prêt sans intérêt (AESN),
- Echéances annuelles.

Les principales caractéristiques de l'emprunt contracté pour un montant de 224 118 € sont les suivantes :

- Durée : 15 ans,
- Prêt sans intérêt (AESN),
- Echéances annuelles.

## **2. Les perspectives de la gestion de la dette pour 2024**

### **a. Les objectifs poursuivis en 2024**

Le montant cumulé des emprunts prévisionnels de la Communauté d'agglomération est de 25 294 000 €.

L'évolution prévisionnelle de la dette en 2024 est la suivante :

	Budget Principal	Budget annexe assainissement	Budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne	Budget annexe de la ZAC des Epineaux	Tous budgets confondus
Estimation du montant de l'emprunt 2024	16 521 908 €	5 153 000 €	0 €	0 €	<b>21 674 908 €</b>
Estimation du capital remboursé 2024	4 100 000 €	1 200 000 €	735 000 €	1 250 000 €	<b>7 285 000 €</b>
Dette au 31/12/2023	36 294 000 €	7 145 000 €	5 539 000 €	3 769 000 €	<b>52 747 000 €</b>
Estimation de la dette au 31/12/2024	<b>48 715 908 €</b>	<b>11 098 000 €</b>	<b>4 804 000 €</b>	<b>2 519 000 €</b>	<b>67 136 908 €</b>

La stratégie d'endettement repose sur les axes suivants :

- Durée : entre 15 ans et 20 ans.
- La typologie de la dette :  
L'objectif est de poursuivre la sécurisation de la dette en optant pour des flux nouveaux qui seraient classés 1A selon la charte Gissler, soit la catégorie de produit la plus sûre.
- Type de taux :  
Au vu de la conjoncture des taux, il pourrait être opportun de recourir à des emprunts à taux variable pour diversifier la dette.

Par ailleurs, une veille sera faite pour saisir les éventuelles opportunités de réaménagement de la dette actuelle.

**b. Objectifs poursuivis jusqu'à la fin du mandat**

L'objectif est de maintenir la capacité de désendettement sous le seuil des 12 ans, qui correspond au plafond national de référence pour les EPCI.

## V. Les perspectives pluriannuelles

L'analyse financière a été réalisée sur la période 2023-2027 afin de s'assurer du réalisme de la politique ambitieuse de l'agglomération.

### 1. Les principales hypothèses de la prospective financière

Les dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses à caractère général :
  - o L'évolution hors énergie à périmètre constant est la suivante : + 3,50 % en 2024, + 2,50 % en 2024, +1,50 % en 2025, +1,50 % en 2026 et 2027,
  - o Le prix de l'électricité est constant sur la durée de l'étude,
  - o L'évolution du prix du gaz est de -15 % en 2024, -25 % en 2025 et constant sur les années suivantes,
- Les dépenses de personnel : évolution de +0,4 %/an à périmètre constant ainsi que la prise en compte des évolutions réglementaires et statutaires.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : maintien du montant à 4 671 000 €/an sur toute la période.

Les recettes de fonctionnement :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition,
- L'évolution de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) est de 4 % en 2024 et de 2 % sur les années suivantes,
- L'évolution de la fraction de TVA (compensation de la TH) et de la compensation de la CVAE est la suivante : +3 % en 2024, +2 % sur les années suivantes,
- TASCOT (Taxe sur les surfaces commerciales) : +1,1 %/an,
- IFR (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) : +2 %/an,
- Baisse de 2,7 M€ des dotations d'Etat entre 2023 et 2027 (-13 %).

## Le programme d'investissements 2023-2027

	2023	2024	2025	2026	2027
Sécurité	1 653 000 €	4 981 114 €	2 508 100 €	677 000 €	677 000 €
Voirie (dont Plan vélo) - Espaces verts	3 355 000 €	6 635 500 €	4 950 000 €	2 865 524 €	1 100 000 €
Eclairage public	4 400 000 €	13 845 000 €	6 320 000 €	5 250 000 €	5 250 000 €
Transport (hors pôles gares et plan vélo)	140 000 €	1 815 000 €	600 000 €	600 000 €	100 000 €
Pôles gares	100 000 €	1 940 000 €	1 550 000 €	2 200 000 €	5 500 000 €
Sports (hors nouvel équipement)	40 000 €	510 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Construction de la piscine olympique	23 000 000 €	16 894 656 €	- €	- €	- €
Bibliothèques	450 000 €	770 000 €	450 000 €	450 000 €	500 000 €
AAGDV	25 000 €	174 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Habitat	15 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Développement économique + acquisitions foncières	150 000 €	1 970 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Aménagement - Environnement (dont GEMAPI) - Tourisme	160 000 €	3 009 000 €	340 000 €	410 000 €	290 000 €
Parkings	50 000 €	1 876 000 €	2 170 772 €	655 000 €	- €
Autres * (dont construction d'un nouveau siège)	1 930 000 €	6 452 495 €	4 235 000 €	11 035 000 €	18 535 000 €
<b>Total</b>	<b>35 468 000 €</b>	<b>61 023 265 €</b>	<b>23 763 872 €</b>	<b>24 782 524 €</b>	<b>32 592 000 €</b>

\* Informatique, bâtiment, parc auto, Fonds de concours aux communes ...

## 2. L'évolution prévisionnelle des indicateurs

### L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement (hors TEOM)

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement des services	30 162 745 €	33 989 672 €	33 728 463 €	33 606 114 €	34 001 472 €
Dépenses de personnel	18 590 000 €	20 828 360 €	21 341 673 €	21 747 040 €	22 034 028 €
Atténuations de produit (AC, DSC, ...)	53 193 962 €	51 410 187 €	51 410 187 €	51 410 187 €	51 410 187 €
Intérêts de la dette	660 000 €	696 841 €	1 135 371 €	1 211 331 €	1 414 528 €
Autres	49 457 €	89 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 656 164 €</b>	<b>107 014 059 €</b>	<b>107 715 695 €</b>	<b>108 074 672 €</b>	<b>108 960 216 €</b>

### L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement (hors TEOM et versements aux budgets annexes)

	2023	2024	2025	2026	2027
Impôts et taxes	85 048 822 €	86 756 909 €	87 969 798 €	89 588 993 €	91 240 116 €
Dotations et participations	23 834 157 €	23 253 289 €	22 697 390 €	22 160 409 €	21 641 695 €
Revenus des services	4 930 660 €	5 892 646 €	6 580 179 €	6 580 179 €	6 538 179 €
Autres	107 125 €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>113 920 764 €</b>	<b>115 902 844 €</b>	<b>117 247 368 €</b>	<b>118 329 581 €</b>	<b>119 419 990 €</b>

L'évolution prévisionnelle de l'épargne (hors budgets annexes)

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Epargne de gestion</b>	12 169 412 €	9 874 626 €	10 967 044 €	11 766 240 €	12 174 303 €
Intérêts de la dette	660 000 €	696 841 €	1 135 371 €	1 211 331 €	1 414 528 €
<b>Epargne brute</b>	11 509 412 €	9 177 785 €	9 831 673 €	10 554 909 €	10 759 775 €
Capital de la dette	4 168 460 €	4 068 447 €	4 901 027 €	4 602 689 €	5 000 696 €
<b>Epargne nette</b>	7 340 952 €	5 109 339 €	4 930 646 €	5 952 220 €	5 759 078 €

L'évolution prévisionnelle de la dette

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Emprunt nouveau</b>	4 000 000 €	16 521 908 €	1 039 345 €	8 522 198 €	12 727 853 €
<b>Capital Remboursé</b>	4 168 460 €	4 068 447 €	4 901 027 €	4 602 689 €	5 000 696 €
<b>Intérêts</b>	660 000 €	696 841 €	1 135 371 €	1 211 331 €	1 414 528 €
<b>Dette au 01/01/N</b>	36 462 245 €	41 101 785 €	56 074 247 €	52 212 564 €	56 132 073 €
<b>Dette au 31/12/N</b>	<b>36 293 785 €</b>	<b>53 555 247 €</b>	<b>52 212 564 €</b>	<b>56 132 073 €</b>	<b>63 859 230 €</b>

L'évolution prévisionnelle des principaux ratios

	2023	2024	2025	2026	2027	Moyenne de la strate
DRF(hors atténuations de produit)/population	175 €	194 €	192 €	191 €	192 €	379 €
Produit des impôts/population	406 €	409 €	410 €	412 €	415 €	340 €
Encours de dette/population	126 €	184 €	178 €	189 €	213 €	352 €
Dépenses de personnel/DRF (hors atténuations de produit)	36,85%	36,91%	37,90%	38,38%	38,29%	38,80%
Epargne brute/RRF (hors TEOM et budget annexe)	10,04%	7,92%	8,39%	8,92%	9,01%	18,30%
Epargne nette/RRF (hors TEOM et budget annexe)	6,40%	4,41%	4,21%	5,03%	4,82%	
Capacité de désendettement (dette/épargne brute)	3,15	5,84	5,31	5,32	5,93	4,60

L'ensemble des indicateurs permettent de confirmer que la gestion budgétaire de l'agglomération est saine et permet de viser un programme d'investissement important sur les prochaines années. Cela se traduit notamment par une capacité de désendettement sur toute la durée de la prospective qui reste inférieure à 12 années (plafond national de référence pour les EPCI).

## VI. Les budgets annexes

### 1. Le budget annexe de la ZAC de la gare Ermont-Eaubonne

Le montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 5 539 000 €.

L'ensemble des terrains de la ZAC de la gare Ermont-Eaubonne ont été cédés suite à la vente de l'îlot Dautry.

Les recettes réelles proposées au BP 2024 seront de l'ordre de 1 315 K€ et concernent notamment :

- La subvention d'équilibre du budget principal (829 K€),
- Le FCTVA (70 K€),
- La reprise du résultat 2023 (estimée à 26 K€).

Les dépenses réelles proposées au BP 2024 seront de l'ordre de 925 K€ et concernent notamment :

- Le remboursement de la dette (capital + intérêts) (855 K€),
- La fin des travaux de la rue des Bornes (52 K€)
- Divers frais de fonctionnement (études, frais d'honoraires, géomètre ...) (18 K€).

### 2. Le budget annexe de la ZAC des Epineaux à Frépillon

Le montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sera de 3 769 000 €. Il n'y a pas eu de subventions ou d'avances versées par le budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les recettes réelles proposées au BP 2024 seront de l'ordre de 4 530 K€ et concernent notamment :

- Les cessions de terrains (4 518 K€),
- Autres (12 K€).

Les dépenses réelles proposées au BP 2024 seront de l'ordre de 2 110 K€ et concernent notamment :

- Le remboursement de la dette (capital + intérêts) (1 270 K€),
- Les frais d'aménagement de la ZAC (840 K€).

### **3. Le budget annexe de la ZAC des Bois Servais au Plessis-Bouchard**

Le montant cumulé des subventions versées par le budget principal au 1er janvier 2024 sera de 51 437 €.

Les recettes réelles proposées au BP 2024 seront de 26 K€ et correspondent à la reprise du résultat 2023.

Les dépenses réelles proposées au BP 2024 seront de 26 K€ et correspondent à différents honoraires et frais juridiques.

### **4. Le budget annexe assainissement**

Les services publics d'eau potable et les services publics d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

Une Délégation de Service Public (DSP) a été mise en place à compter du 10 juillet 2019 pour le fonctionnement de l'assainissement.

La DSP est financée à travers le transfert d'une part de la redevance assainissement au délégataire.

Le montant de la dette du budget annexe au 1er janvier 2024 est de 7 145 000 €.

#### **➤ Section de fonctionnement :**

Les recettes réelles proposées au BP 2024 (hors reprise du résultat) seront de l'ordre de 5 652 K€ et concernent notamment :

- La redevance assainissement, la participation à l'assainissement collectif et les contrôles de conformité (5 600 K€),
- Autres (52 K€).

Les dépenses réelles proposées au BP 2024 seront de l'ordre de 2 460 K€ et comprennent notamment :

- Les études, l'entretien et les réparations urgentes (534 K€),
- Le reversement au SIARE de la participation à l'assainissement collectif (500 K€),
- La participation au SIARE pour l'entretien de bassins et de réseaux (450K€),
- Les intérêts de la dette (400 K€),
- Le personnel (326 K€),
- La participation à la station d'épuration de Cergy-Neuville pour le traitement d'une part des effluents de la commune d'Herblay-sur-Seine (250 K€).



➤ Section d'investissement (hors report) :

Les recettes réelles d'investissement proposées (hors reprise du résultat) au BP 2024 seront de l'ordre de 8 500 K€ et concernent notamment :

- L'emprunt (5,2 M€),
- Les subventions d'investissement (1,8 M€),
- Le FCTVA (1,5 M€).

Les dépenses réelles d'investissement proposées au BP 2024 seront de l'ordre de 12 200 K€ et comprennent notamment :

- Les travaux sur les réseaux d'assainissement (11 M€),
- Le remboursement du capital de la dette (1,2 M€).

## **5. Le budget annexe immobilier entreprises**

Les activités qui sont proposées sur la pépinière de Sannois et l'hôtel d'entreprises de Franconville, notamment en terme d'accompagnement des entreprises, sont des activités soumises à la TVA. Dans ce contexte, un budget annexe a été créé pour gérer spécifiquement les dépenses et recettes liées à ces deux sites.

Aucune dette n'est rattachée à ce budget.

Les recettes réelles proposées au BP 2024 seront de l'ordre de 343 K€ et concernent notamment :

- Recettes liées à l'exploitation des locaux : 232 K€
- Reprise du résultat 2023 : 111 K€,

Les dépenses réelles proposées au BP 2024 seront de l'ordre de 343 K€ et correspondent aux frais de gestion et d'exploitation des sites.

## **6. Le budget annexe Energies**

A compter du 1er janvier 2023, la Communauté d'agglomération est compétente en termes de « création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ». A cette date, la CAVP s'est substituée notamment au Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois-Ermont-Franconville (SICSEF) dans ses droits et obligations.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le réseau de chaleur de la ville de Taverny a été transféré à la CAVP.

Ce service est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

➤ Section de fonctionnement :

Les recettes réelles proposées au BP 2024, hors résultat, seront de l'ordre de 355 K€ et concernent les redevances versées par le délégataire.

Les dépenses réelles proposées au BP 2024 seront de l'ordre de 283 K€ et comprennent notamment :

- Le personnel (120 K€),
- Les études (65 K€),
- Autres dépenses de fonctionnement (AMO pour le contrôle de l'exploitation, remboursement de frais, taxes foncières, ...) (68 K€).

➤ Section d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement proposées au BP 2024 seront de l'ordre de 30 K€ et concernent l'acquisition d'un terrain pour l'extension de la chaufferie biomasse.

## VII. Les ressources humaines

En préambule, il est précisé que les données ressources humaines présentées dans le cadre du présent rapport d'orientation budgétaire sont arrêtées au 31 décembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT, les éléments présentés concernent :

- I - La structure et la répartition des effectifs,
- II - La promotion et l'évolution de carrière,
- III - La rémunération et le régime indemnitaire,
- IV - Le temps de travail,
- V - Les éléments relatifs à la démarche de GPEEC,
- VI - Les éléments contextuels externes,
- VII - Les dépenses de personnel.

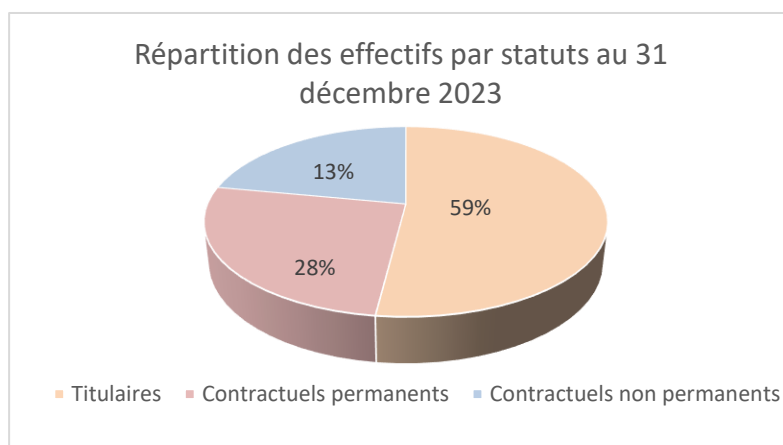
### I - La structure et la répartition des effectifs

#### Les effectifs des agents permanents et non permanents

Les effectifs comptent 365 agents occupant un poste permanent (359 ETP) et 51 occupant un poste non permanent (36 ETP).

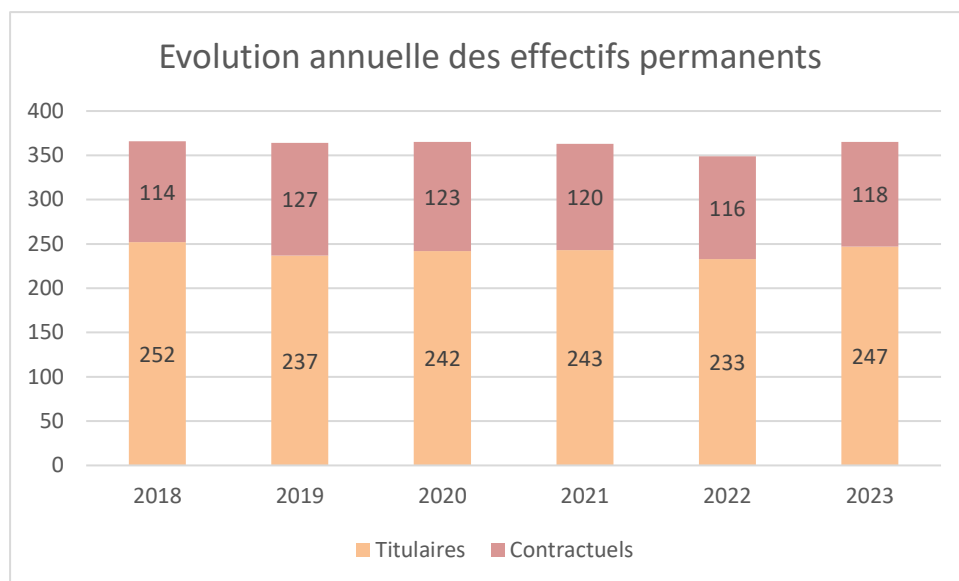
Ces 416 emplois sont répartis comme suit :

- 247 fonctionnaires (121 hommes et 126 femmes),
- 118 contractuels permanents <sup>1</sup> (72 hommes et 46 femmes),
- 51 contractuels non permanents <sup>2</sup> (33 hommes et 18 femmes).



- 1- Les contractuels permanents concernent les CDI, les agents occupants un poste vacant ou intervenants en remplacement d'agents indisponibles,
- 2- Les agents non permanents répondent à un accroissement temporaire d'activités, à un besoin saisonnier ou relèvent de certains statuts particuliers (apprentis, vacataires, etc).

## Évolution des effectifs permanents (titulaires et contractuels)



## Répartition des effectifs par filières

Filières	Fonctionnaires		Contractuels permanents		Contractuels non permanents		Total en pourcentage	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	8	51	10	12	1	4	22%	78%
Technique	49	18	36	12	6	3	73%	27%
Culturelle	21	50	1	12	0	0	26%	74%
Sportive	16	3	20	7	26	11	75%	25%
Médico-Sociale	0	0	0	1	0	0	0%	100%
Animation	2	0	0	0	0	0	100%	0%
Police	24	3	0	0	0	0	89%	11%
Emplois fonctionnels	1	1	3	0	0	0	80%	20%
Contrats de droit privés (CAE, Apprentis)	0	0	2	2	0	0	67%	33%
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>126</b>	<b>72</b>	<b>46</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>54%</b>	<b>46%</b>

### Répartition des effectifs par catégories

La répartition des effectifs par catégories figurant ci-dessous est effectuée hors emplois fonctionnels et contrats de droit privé :

Catégories	Fonctionnaires		Contractuels permanents		Contractuels non permanents	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A	8	24	14	8	0	0
B	36	30	27	13	26	12
C	77	72	29	23	7	6
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>126</b>	<b>70</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	<b>18</b>

### Projection des départs en retraite

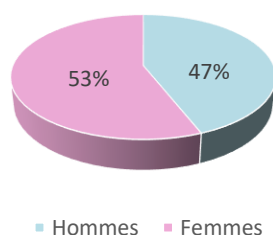
On recense 6 départs en retraite en 2023.

D'ici 5 ans, 20 agents auront atteint l'âge légal de départ en retraite, soit 5% des effectifs permanents.

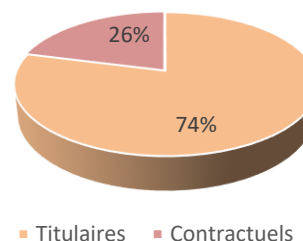
### Part de l'encadrement supérieur

La collectivité compte 5 emplois fonctionnels pourvus au 31 décembre 2023, et 19 encadrants supérieurs :

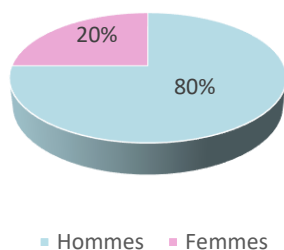
Répartition des postes de direction par genre



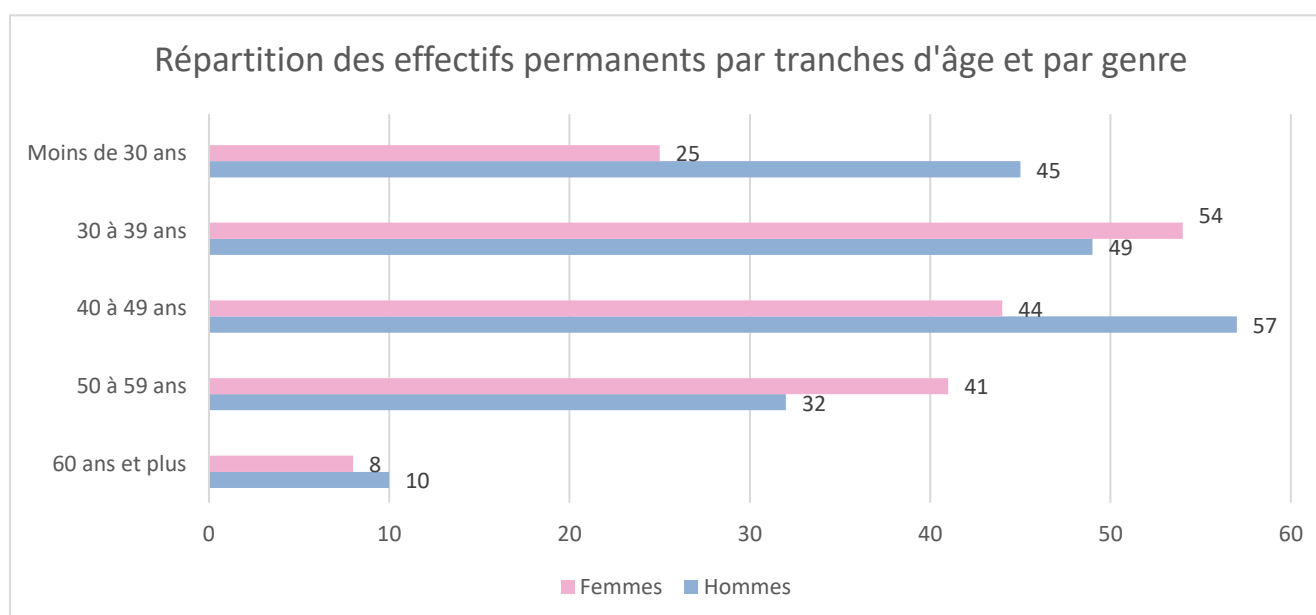
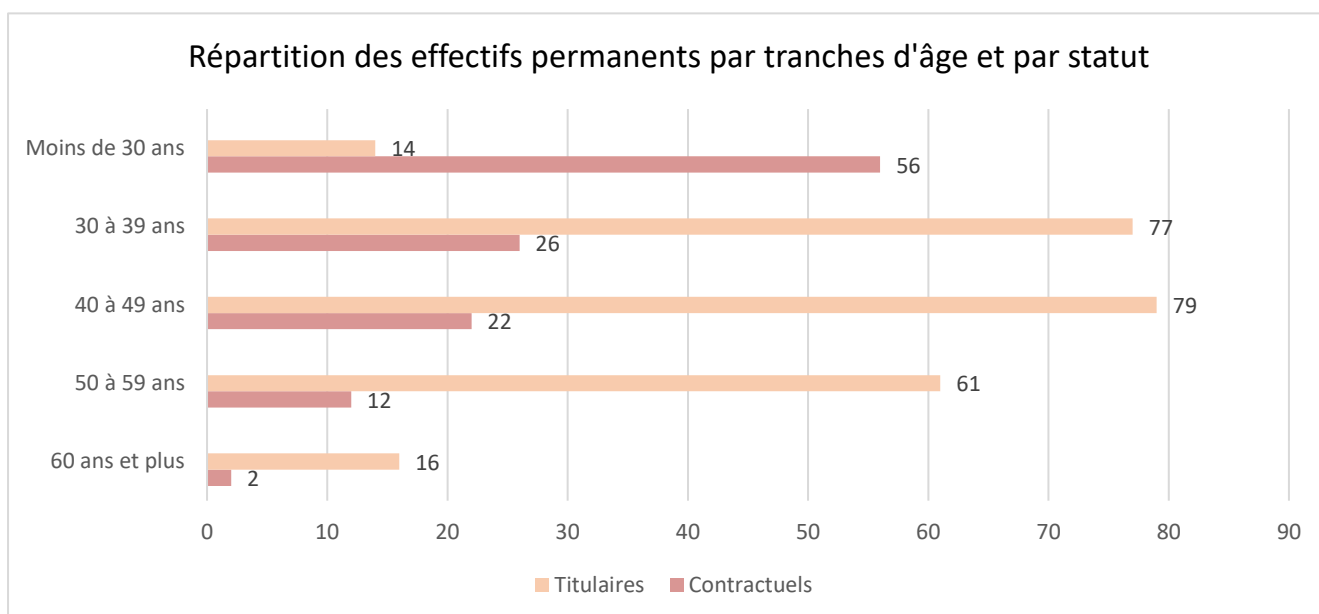
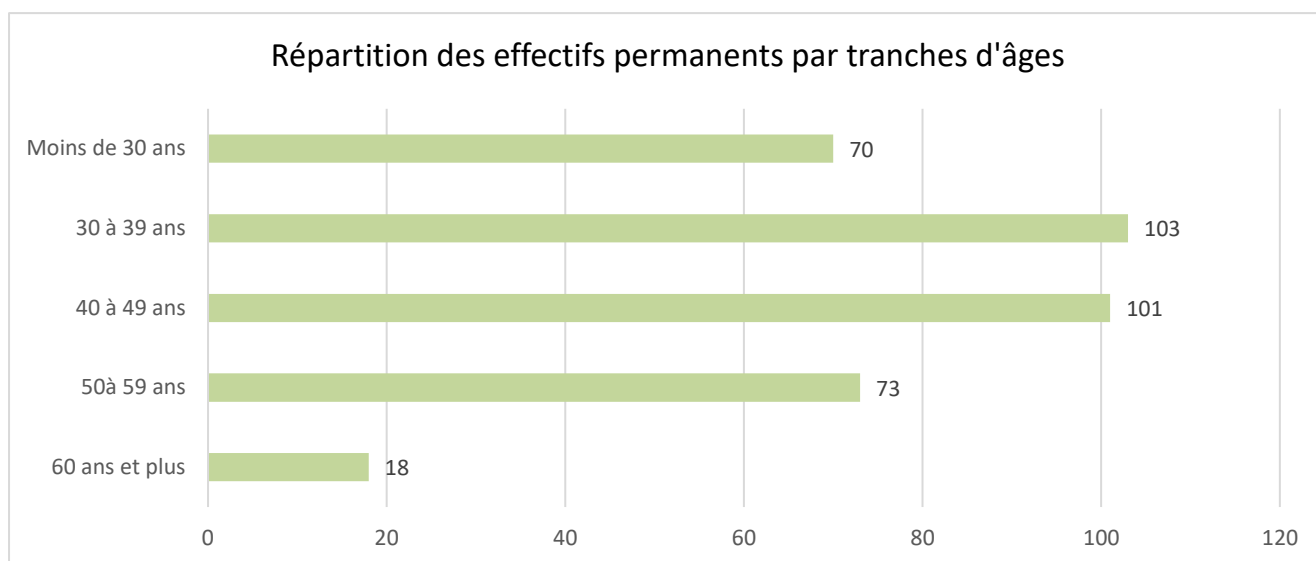
Répartition des postes de direction par statut



Répartition des emplois fonctionnels par genre



## Pyramides des âges



## II - La promotion et l'évolution de carrière

L'élaboration des lignes directrices a permis de déterminer la stratégie de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de promotions et valorisations des parcours professionnels.

La valeur professionnelle de l'agent, ses efforts de formation, son assiduité et son ancienneté sont définis comme critères prioritaires, en complément des éléments statutaires d'éligibilité liés au grade, à l'échelon et aux ratios d'avancement.

### Promotions internes

Promouvables	Nombre de dossiers présentés au CIG	Promus
53	11	2

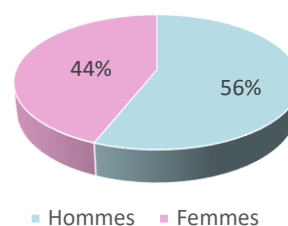
### Avancements de grade

Promouvables	Promus	Ratio
16	10	63%

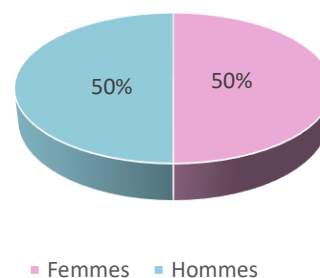
### Avancements d'échelons

Promouvables	Promus	Ratio
113	113	100%

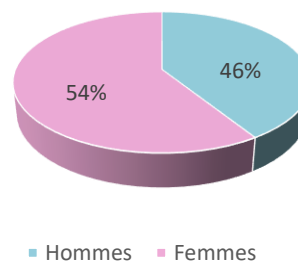
Répartition des dossiers proposés en promotion interne par genre



Répartition des avancements de grade par genre



Répartition des avancements d'échelons par genre



### III - La rémunération et le régime indemnitaire

#### La rémunération

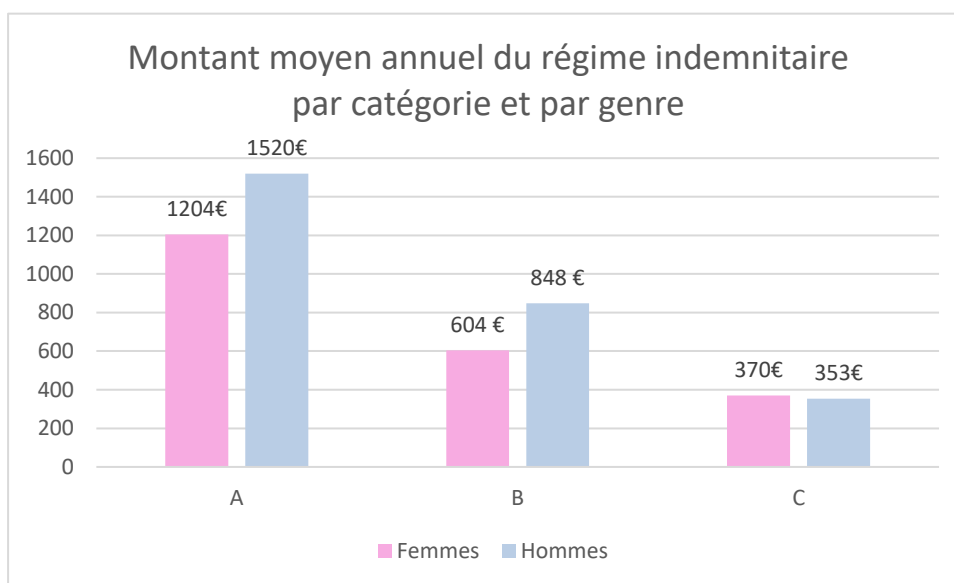
Le salaire brut des agents, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, s'élève à 12 880 506 €, dont :

- 397 399 € au titre des heures supplémentaires,
- 130 938 € au titre de la NBI (nouvelle bonification indiciaire),
- 2 849 746 € au titre du régime indemnitaire,
- 45 492 € au titre du complément indemnitaire annuel.

La journée de carence a impacté la rémunération brute des agents à hauteur de 17 008 €.

#### Le régime indemnitaire

Le montant total du régime indemnitaire annuel versé aux agents de la collectivité au titre de l'année 2023 est égal à 2 849 746 € bruts, représentant 22 % de la rémunération brute de l'ensemble du personnel.



L'écart de régime indemnitaire pour les agents de catégorie A s'explique par le fait qu'il s'agit d'une moyenne sur l'année 2023 et certains cadres, arrivés en cours d'année, n'ont pas perçu leur rémunération sur 12 mois.

En ce qui concerne la catégorie B, l'écart de régime indemnitaire s'explique par la prédominance masculine dans les métiers de policier et de maître-nageur, métiers en tension qui bénéficient de compensations salariales plus élevées.

Au regard de l'article 111 de la loi de 1984, les agents de la collectivité bénéficient d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Il représente un montant total de 45 492.00 € bruts versé en 2023 au titre de l'année 2022.



## Les plus hautes rémunérations

Les 10 plus hautes rémunérations nettes de la collectivité concernent 3 femmes et 7 hommes, et représentent 6.4 % du montant total des rémunérations brutes.

Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes	Part des femmes	Part des hommes
818 402,13 €	30%	70%

Répartition des 10 plus hautes rémunérations



■ Hommes ■ Femmes

## Les avantages en natures

- Logement de fonction pour nécessité absolue de service

Le bassin des Moulinets à Eaubonne nécessite la présence constante d'un gardien pour en assurer la surveillance, la sécurité et éviter toute intrusion en dehors de ses horaires d'ouvertures au public. Ainsi, un logement de type F4 d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> est accordé gratuitement pour nécessité absolue de service à un agent.

- Véhicule de fonctions

Un véhicule de fonction est attribué au Directeur Général des Services.

## IV - Le temps de travail

La collectivité a mis en place un règlement relatif au temps de travail effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui fixe des règles transparentes en matière de gestion du temps de travail et des congés des agents de la collectivité.

Il prévoit différentes dispositions ayant pour objectif de concilier au mieux leur activité professionnelle et leur vie privée, notamment grâce à la mise en place du télétravail, en dehors des situations exceptionnelles ou d'urgence, à raison de 24 jours par an et par agent lorsque les fonctions sont compatibles.

Plusieurs organisations sont mises en place en fonction du service d'affectation des agents et de leurs fonctions. Les droits à congés et RTT sont calculés au regard de leur temps de travail et de leurs obligations hebdomadaires de manière à respecter la règle des 1607 heures annuelles pour l'ensemble des agents.

Concernant la police municipale, en application de l'article 2 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, la durée annuelle de travail des policiers municipaux a été modifiée à 1530 heures annuelles compte tenu de la dangerosité des missions confiées, du travail de nuit, dimanche compris, et des cycles de travail comprenant des modulations importantes.

Sur le même principe, la durée annuelle du temps de travail des OVP-ASVP relevant du cycle 3 (équipe de nuit) a été réduite à 1570 heures annuelles pour tenir compte de la pénibilité du travail de nuit, dimanche compris.

## **V - Eléments relatifs à la démarche de Gestion Prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)**

Dans le cadre de sa politique de formation et de valorisation des parcours de ses agents, la collectivité développe sa vision prospective et stratégique des ressources humaines et de son administration, en cohérence avec le projet politique et dans le cadre d'un projet d'administration.

Le plan de formation triennal (2022 - 2024) permet la mise en œuvre des ambitions de la collectivité grâce à la professionnalisation des agents par la formation. Un nouveau plan sera élaboré en 2024 pour la période 2025-2027.

Le budget dédié aux formations pour l'année 2023 (en plus de la cotisation CNFPT de 99 166€) est fixé à 154 658 €. Il permet de garantir l'accès à l'ensemble des formations obligatoires (50% sur l'ensemble des besoins exprimés), mais également le suivi de formations de professionnalisation, qui s'inscrivent dans le cadre de projets de service, parfois qualifiantes.

D'autre part, une politique de qualité de vie au travail et de prévention a débuté et sera déployée au cours des prochaines années. Ainsi, la collectivité a conventionné avec le CIG pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention.

Enfin, la collectivité a lancé un travail sur la marque employeur en 2023. Dès le mois d'avril, un groupe d'agents volontaires représentatifs des métiers et directions de la collectivité a travaillé pendant 3 mois sur les sujets liés à l'accueil des nouveaux agents, l'image externe de la collectivité, la fidélisation des agents et le sentiment d'appartenance.

Des projets ont déjà été mis en place depuis septembre 2023 et une vingtaine de nouvelles actions seront organisées sur le premier semestre 2024.

Ce travail sur la marque employeur construite sur des valeurs partagées par les agents, autour du projet de territoire et du projet d'administration doit permettre de fidéliser les agents et d'attirer de nouveaux profils, ressources essentielles pour mener à bien les missions de la collectivité.

## VI - Les éléments contextuels externes

La masse salariale 2023 a été impactée par des éléments contextuels externes, notamment :

- La revalorisation de 1.5 % du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, ayant entraîné un coût de 103 500 € sur l'exercice budgétaire,
- Le reclassement des catégories B et C applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2023, pour un coût de 38 000 €.

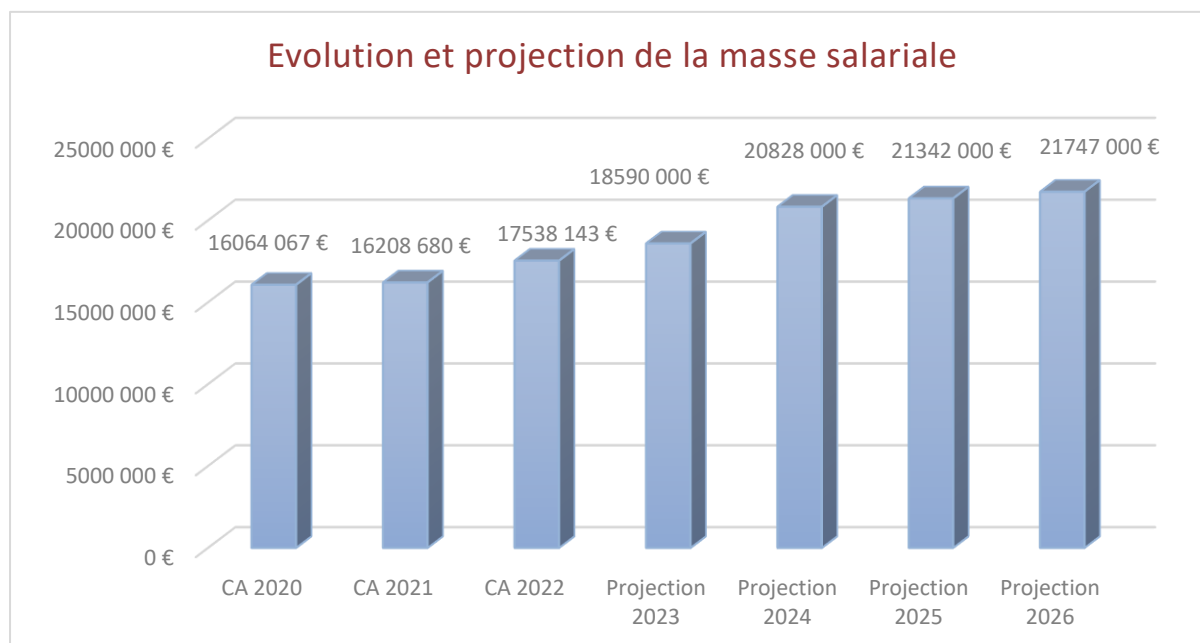
Les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit :

- Le reclassement indiciaire de 5 points au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à l'ensemble des agents de catégories A, B et C,
- L'augmentation du SMIC de 1,7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- La mise en œuvre du « forfait mobilités durables »,
- L'augmentation de 10% de l'indemnisation des jours de CET,
- L'augmentation de 1% des charges CNRACL,
- L'augmentation du taux de prise en charge des titres de transport,
- L'indemnité de précarité pour les contrats d'une durée inférieure à un an (à l'exception des emplois saisonniers), égale à 10% de la rémunération brute totale,
- La reconduction en 2024 de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) :  
L'indice des prix à la consommation connaît une inflation conséquente depuis de nombreux mois. Les agents potentiellement concernés peuvent être plus nombreux. La GIPA pourrait notamment concerner les agents titulaires de catégorie A ou B qui n'ont pas connu de hausse de TBI,
- Les textes, dispositions et mesures réglementaires votés en cours d'année,
- La fluctuation des taux de charges patronales et des éléments variables de paie.

## VII - Dépenses prévisionnelles de personnel

Des emplois supplémentaires mutualisés avec les villes sont susceptibles d'être créés dans le cadre du schéma de mutualisation.

Eu égard à ces hypothèses, la CAVP anticipe de la manière suivante l'évolution de sa masse salariale :



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Masse salariale</b>	16 423 409 €	16 064 067 €	16 208 680 €	17 538 143 €	18 590 000 €	20 828 000 €	21 342 000 €	21 747 000 €
<b>Dépenses globales de fonctionnement</b>	116 400 482 €	119 301 250 €	121 503 644 €	124 899 342 €	135 019 000 €	139 639 469 €	139 832 074 €	140 514 215 €
<b>Ratio MS/DF</b>	14%	13%	13%	14%	14%	15%	15%	15%